

M. B. HATZOPOULOS
Centre de Recherches de l'Antiquité
Grecque et Romaine
Athènes

UDC 904-03:930.271(495)

LES INSCRIPTIONS DU SANCTUAIRE DE LA MÈRE DES DIEUX AUTOCHTONE A LEUKOPETRA: CONSECRATION D'ESCLAVE PAR UNE DAME DE KYRROS *

Abstract: The author makes a brief report on the progress of the final edition of the inscriptions from the sanctuary of the Autochthonous Mother of Gods at Leukopetra and publishes a recently deciphered consecration of a slave by a lady from Kyrrhos, which presents several unusual characteristics.

On sait que le sanctuaire de la Mère des Dieux Autochtone à Leukopétra, près de Béroia, avec son petit temple prostyle couvert d'inscriptions, avait été découvert par hasard en 1965, alors que Ph. Petsas était éphore de la Macédoine occidentale, mais que les péripéties de sa carrière professionnelle n'avaient permis à l'inventeur d'entamer l'étude du matériel (qui entre-temps avait été transporté au Musée de Béroia, où sa restauration avait été commencée par les soins de Catherine Romiopoulou et de J. Touratsoglou) qu'une dizaine d'années plus tard, en 1976¹. Ph. Petsas copia la plupart des textes, ultérieurement dactylographiés par Chr. Habicht, et procéda à leur classement chronologique.

Le premier rapport préliminaire sur l'ensemble du matériel fut présenté au IIIe Colloque International sur la Macédoine Antique, tenu à Thessalonique en 1977². Les participants avaient alors frappés par l'intérêt exceptionnel de cet ensemble épigraphique, qui

* C'est à la fois un devoir et un plaisir de remercier Ph. Petsas, qui nous a permis de nous associer à lui pour l'étude des inscriptions de Leukopetra, Lucrèce Gounaropoulou, avec qui nous avons déchiffré ce texte de lecture difficile, ainsi que Despoina Diamantourou et Argyrò Tataki, qui ont bien voulu lire et corriger notre manuscrit.

¹ Petsas, „Μήτηρ“ 231–33 et, pour une bibliographie plus complète, Petsas, „Κλαυδία“ 320, n. 1.

² Petsas, „Μήτηρ“ 229–46.

nous permettait de suivre sur plus d'un siècle et demi (145–313 après J.-C.) la vie d'un sanctuaire situé dans une zone rurale de la Macédoine, dont la population était en grande partie composée de pasteurs transhumants, et nous révélait sa composition ethnique, sa stratification sociale, les relations économiques de ses membres, ainsi que leur mentalité et leurs croyances. Grâce à ses mêmes inscriptions, nous pouvions mieux connaître la géographie historique de Béroia et des cités environnantes, qui nous apparaissaient avec leur microtoponymie variée³. Enfin, les textes de Leukopétra constituent le corpus le plus riche et un instrument incomparable pour l'étude de la langue pratiquée en Grèce métropolitaine au début de notre ère.

Un deuxième rapport, plus développé, portant plus particulièrement sur les inscriptions datées fut présenté par le même savant au Huitième Congrès International d'Epigraphie Grecque et Latine tenu à Athènes en 1982⁴. Cependant, l'étude des textes épigraphiques de Leukopétra se trouvait entravée par l'absence d'un jeu complet de photographies et d'estampages, qui aurait permis à l'inventeur — installé depuis longtemps à Athènes — de poursuivre ses travaux malgré son éloignement de Béroia. Cette difficulté fut levée grâce au concours du Programme Macédonien du Centre de Recherche de l'Antiquité Grecque et Romaine de la Fondation Nationale Hellénique de la Recherche Scientifique. En effet, à la suite d'un accord conclu entre les intéressés, le directeur du Programme M.B. Hatzopoulos se rendit en 1983 à Béroia, en compagnie de Ph. Petsas, et prit deux séries presque complètes de photographies et d'estampages, destinées respectivement à l'inventeur, et au Centre. Six ans plus tard, Ph. Petsas eut l'amabilité de proposer à nous-même et à Lucrèce Gounaropoulou, qui avions été conjointement chargés de la préparation du corpus des inscriptions de la IIIe *méris* macédonienne (dont faisaient partie Béroia et son territoire), de collaborer avec lui en vue de l'édition des inscriptions du sanctuaire de Leukopétra. Une nouvelle convention conclue en décembre 1989 en prévoit la publication, en français, dans la série ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ sous la triple signature de Ph. Petsas, M.B. Hatzopoulos et Lucrèce Gounaropoulou. Les textes, pourvus de traduction et de commentaires, seront accompagnés de chapitres sur l'historique de la découverte, la description du monument et la typologie des textes, et de nombreux index, tableaux, dessins et planches⁵.

³ Cf. Hatzopoulos, „Χώρα“ 60–66.

⁴ Petsas, „Ἐπιγραφές“ 281–307.

⁵ Cf. Notre communication au Xe Congrès International d'Epigraphie Grecque et Latine tenu à Nîmes en octobre 1992: „Les inscriptions du sanctuaire de Leukopétra“.

Depuis la signature de la nouvelle convention les neuf dixièmes des textes ont été établis, classés chronologiquement, pourvus d'appareils critiques, traduits en français et ont aussi reçu un bref commentaire; en outre tous les noms propres et tous les mots du vocabulaire ont été réunis en plusieurs index. La préparation du dixième qui manque se heurte depuis dix ans à la même difficulté: l'impossibilité matérielle d'étudier, photographier ou estamper entièrement les colonnes et autres membres architecturaux qui gisent en rangs serrés dans le jardin du Musée de Béroia, sans les déplacer –ou mieux– sans restaurer la façade du temple, avec ses colonnes, ses antes et son épistyle recouverts d'inscriptions, ainsi que les autels et, surtout, la grande table d'offrandes brisée en plusieurs fragments et également inscrite. Il est vrai que la Direction du Musée envisage une telle restauration, mais pour des raisons diverses a dû la remettre d'année en année. Malheureusement, entre-temps, ainsi que nous avons pu le constater, les marbres inscrits, exposés aux intempéries, subissent les injures des années qui passent. Des textes bien lisibles il y a encore dix ans le sont beaucoup moins aujourd'hui.

Malgré ces difficultés et ces retards, des progrès notables ont été accomplis depuis le dernier rapport: le nombre des textes recensés (entiers ou fragmentaires) est passé de 150 à plus de 180; le nombre des inscriptions datées d'environ 70 à plus de 110; les mentions des mois de 33 à 49, dont près de la moitié (22) sont celles du mois Dios, quand avait lieu la grande fête du sanctuaire; des formules, anthroponymes et toponymes nouveaux sont apparus grâce au déchiffrement de passages jusqu'alors illisibles, à de nouvelles lectures d'inscriptions déjà publiées et même à la découverte d'inscriptions passées jusqu'alors inaperçues. Comme exemple des nouveautés que nous a apportées le travail de ses dernières années nous avons choisi de présenter ici un acte d'affranchissement par consécration intéressant à plusieurs égards.

- 199/200 'Ιουλία Ἐνθαδίωνος,
 Κυρραία, θυγάτηρ Διονυ-
 σίου τοῦ Ἐνθαδίωνος,
 4 Κυρραίου βουλευτοῦ, χα-
 ρίζετε Μητρὶ Θεῶν Αὔτο-
 χθονὶ παιδάριον ὄνόμα-
 τι Σύμφορον, ὃ ἀπὸ παι-
 8 δίου κατωνομάκι διὰ τὸ
 μὴ παραμεῖνε αὐτῇ ἄλλα
 τέσσαρα, τούτου δὲ καὶ τὴν
 ὡνὴν παρέξομαι ἢ θεῷ

12 καὶ χειρόγραφον ἐφ' ὁ *ἢν* <Ε>
 ὁ ἀνήρ μου δεδανισμένος,
 Ἀλέξανδρος Πυρρούλου,
 ἐπὶ (δηνάρια) PKE, ἀ καὶ ἀπέδω-
 16 κεν Ἰουλία τοῦ Ἐνθαδίω-
 νος Καλλιτύχη σὺν τέ-
 κνῳ, διὰ μηδένα δὲ ἔ-
 χιν ἔξουσίαν τοῦ προ-
 20 γεγραμμένου παιδαρίου
 ἢ τὴν θεόν. Ἐγράφη ἔτους
 ΑΛΣ σεβαστοῦ προνοού-
 σης τῶν τῆς θεοῦ Αὐρηλίας
 24 Σαπφῶς.

„Ioulia (fille) d'Enthadion, citoyenne de Kyrrhos, fille de Dionyios (fils) d'Enthadion, bouleute de Kyrrhos, offre à la Mère des Dieux Autochtone un esclave du nom de Symphoros, qu'elle avait voué depuis son enfance, parce que quatre autres n'étaient pas restés auprès d'elle; de ce dernier, je fournirai à la déesse l'acte d'achat et le manuscrit (reconnaissant la dette) en vertu duquel mon mari, Alexandros (fils) de Pyrrhoulas, avait emprunté 125 deniers, qu'Ioulia (fille) d'Enthadion a rendus à Kallitychè avec (l'accord de) son enfant, afin que nul n'ait pouvoir sur l'esclave sus-mentionné hormis la déesse. Fait en l'an auguste 231, Aurélia Sappho étant curatrice des (affaires) de la déesse“.

Le nouveau texte présente plusieurs singularités, à commencer par l'identité de la consacrante.

Ioulia porte un nom d'origine latine, mais n'est pas citoyenne romaine, car elle est nommée d'après la formule onomastique grecque, par un idionyme et un nom patronymique, et non pas par les *tria* (pour une femme en règle générale *duo*) *nomina* de la formule onomastique romaine. Dans ce cas, Ioulia (*Iulia*) aurait occupé la place du *nomen gentis* et non pas de l'idionyme, qui dans la pratique romaine de cette époque est le *cognomen*⁶. Aussi l'emploi d'un nom d'origine latine ne révèle-t-il pas le statut de la personne mais relève d'une mode onomastique, comme c'est d'ailleurs le cas d'autres Ἰουλίαι attestées dans les inscriptions de Leukopétra⁷.

⁶ Sur ces questions, voir le travail fondamental d'O. Salomies, *Die römische Vornamen. Studien zur römischen Namengebung* (Vienne 1987).

⁷ Sur huit Ἰουλίαι attestées à Leukopétra, cinq seulement portent ce nom comme un *nomen gentis* selon la formule romaine classique. Pour l'emploi des gentilices romains comme des idionymes, voir Fanoula Papazoglou, „Grecs et Romains à

Plus singulier est le nom patronymique d'Ioulia: fille d'Enthadion. Cet anthroponyme n'est pas encore attesté en Macédoine ni, à ma connaissance, en Grèce en général. Pourtant sa formation à partir de l'adverbe ἐνθάδε (= ici) est parfaitement claire⁸. Pour comprendre sa signification et l'origine de sa formation, il faudra le comparer à des noms tels que Ἐμαυτίων ou Ἀμέτερος⁹. Enthadion est „l'enfant d'ici“, „l'enfant de la maison“, „l'enfant du pays“.

Ioulia, après son patronyme, se fait identifier par son ethnique Κυρραία, citoyenne de Kyrrhos, comme c'est normal pour une personne étrangère à Béroia, dans le territoire de laquelle était situé le sanctuaire de Leukopétra¹⁰. En dehors d'un citoyen de Cyzique, tous les fidèles qui ont fréquenté le sanctuaire de Leukopétra sont originaires des cités ou *ethnè* limitrophes de Béroia: Elimée, Eordée, Miéza et Aigéai¹¹, si toutefois ces deux dernières étaient encore des cités autonomes et non pas des *komai* de Béroia¹². Kyrrhos en constitue la seule exception. Faut-il y voir un indice du rayonnement, jusqu'ici insoupçonné, du modeste sanctuaire de la campagne béréenne ou bien imputer la consécration d'Ioulia, qui pourtant disposait de sanctuaires analogues dans sa propre patrie¹³, à un hasard de sa vie qui lui aurait révélé l'efficace de la Mère des Dieux Autochtones et que nous ignorons?

La forme de l'ethnique aussi est inhabituelle. On connaît depuis quelque temps la forme Κυρρεστίς¹⁴, féminin attendu de l'ethnique masculin qui se présente dans les textes littéraires le plus souvent sous la forme Κυρρέστης, forme qui vient d'être confirmée par une inscription rupestre découverte dans le territoire même de Kyrrhos¹⁵. La forme du féminin Κυρραία apparut pour la première fois tout récemment dans un acte d'affranchissement par consécration provenant d'un sanctuaire situé dans le territoire de Pella comme ethnique de la consacrante Κοίντα Πορίου¹⁶. Elle se lit aussi sur un

Stuberra“, *Ancient Macedonia IV* (Thessalonique 1986) 432–36; *eiusdem*, „Les stèles épéhiques de Stuberra“, *Chiron* 18 (1988) 255–56.

⁸ Cf. LSJ *s. v.*

⁹ Cf. O. Masson, „Quelques noms grecs rares“, *Philologus* 110 (1966) 247–48 (=OGS 82–83).

¹⁰ Voir Hatzopoulos, „Χώρα“ 62–63.

¹¹ Hatzopoulos, „Χώρα“ 60–61.

¹² Hatzopoulos, „Χώρα“ 61–62.

¹³ Celui d'Athéna Kyrrhestis (cf. Vavritsas 7–11) et celui d'Artémis Agrotéra (cf. Hatzopoulos, „Artémis“ 403 et n. 25, avec bibliographie, antérieure, à quoi il faut maintenant ajouter Panayotou – Chrysostomou 379–80, avec *BullEpigr.* 1994, 408).

¹⁴ Vavritsas 9.

¹⁵ Panayotou – Chrysostomou 369–70, no 5, avec discussion sur les différentes formes de l'ethnique.

¹⁶ Panayotou – Chrysostomou 384–86, no 14; cf. *BullEpigr.* 1992, 301.

affranchissement par consécration inédit provenant de Kyrrhos même¹⁷. Il se peut que les formes Κυρρέστης et Κυρρεστίς, qui se rencontrent dans les sources littéraires et sur des documents épigraphique depuis l'époque hellénistique¹⁸, soient les formes les plus anciennes, alors que la forme Κυρραία, avec le masculin Κυρραῖος, qualifiant un peu plus loin le père d'Ioulia, qui n'apparaît pas avant la toute fin du IIe siècle après Jésus-Christ, la plus récentes.

L'idiomyme, le nom patronymique et l'ethnique n'épuisent pas l'identité de la consacrante. Il nous est dit, en outre, qu'elle est la fille de Dionysios fille d'Enthadion, bouleute de Kyrrhos. Comment Ioulia fille d'Enthadion peut-elle être en même temps fille de Dionysios fils d'Enthadion? C'est, sans doute, parce que, pour des raisons que nous ignorons, elle avait été adoptée par son grand-père paternel¹⁹.

La consacrante nous apprend avec quelque dose de naïve fierté que son père avait été membre du Conseil à Kyrrhos. Ce Conseil, dont l'existence était de toute façon postulée, puisque chaque cité macédonienne avait sa propre *boulè*²⁰, nous était déjà connu par un autre acte d'affranchissement par consécration de Kyrrhos, spécifiant que le consacrant avait déposé son titre de propriété au sanctuaire d'Artémis par l'intermédiaire de trois bouleutes²¹, sans doute pour engager la responsabilité de la *boulè*, qui semble avoir joué un rôle dans les affranchissements²².

L'objet de la consécration, ou plus précisément de l'offrande (*χαρίζετε*), à la Mère des Dieux Autochtone est un *παιδάριον* appelé Symphoros. Cet anthroponyme, qui se rencontre plusieurs fois sur les inscriptions de Leukopétra et de Béroia en général²³, appartient à une catégorie de noms à connotation „morale“ qui connaît une grande popularité à l'époque impériale dans tout le monde grec²⁴.

¹⁷ Inédit, Collection archéologique d'Edessa no d'inventaire 101 (anciennement 301).

¹⁸ Cf. Vavritsas 7–11 et Panayotou – Chrysostomou 369–70.

¹⁹ Sur l'adoption en Grèce, cf. Astrid Wentzel, „Studien über die Adoption in Griechenland“, *Hermes* 65 (1930) 167–76 et I.E. Karnezis, „Η 'παίδωσις' εἰς τὴν ἀρχαίαν Ἡλείαν, συμβολὴ εἰς τὴν μελέτην τοῦ θεσμοῦ τῆς νιοθεσίας“, *Ἐπηρηφική Ἑλληνική Μελετῶν* 1 (1982) 259–68.

²⁰ Cf. D. Kanatsoulis, „Η μακεδονική πόλις ἀπὸ τῆς ἐμφανίσεώς της μέχρι τῶν χρόνων τοῦ Μεγάλου Κωνσταντίνου“, *Μακεδονικά* 5 (1961–1963) 15–23.

²¹ Lucrèce Gounaropoulou, „Eine Freilassungsinschrift aus Aravissos bei Pella“ *Festgabe ... Hermann Vettters* (Vienne 1985) 161–64 (SEG 35 [1985] 750); *BullEpigr* 1988, 838.

²² Cf. Ph. Petsas, *Deltion* 24 (1969), *Chronika* 305–306: Αύρ(ηλία) Ζωσίμη, δόξαν καὶ τῇ κρ(ατίστῃ) βου(λῆ), ἐδωρήσατο τῇ Δραστείφ θεῷ Νεμέσει παιδίσκην ὄνοματι Ἐπίκτησιν...

²³ L'anthroponyme Symphoros se rencontre trois fois à Leukopétra. Tataki, *Beroea* 278, nos 1204–1205 et 298, no 1329, recense trois autres Béréens qui portent ce nom.

²⁴ Cf. Tataki, *Beroea* 366–67 et 386–88.

La qualification de *παιδάριον* ne nous fournit aucune indication sur l'âge de Symphoros. Dans les inscriptions de Leukopétra, l'âge des personnes ainsi qualifiées varie entre cinq et quarante ans (deux de cinq ans, une de douze ans, une de vingt ans, une de vingt-cinq ans et une de quarante ans). En revanche, l'appellatif *παιδάριον* peut être considéré comme un terme technique indiquant que la personne consacrée était de statut servile²⁵. La mention subséquente de l'*ώνυμη*, de l'acte d'achat de Symphoros, ne laisse aucun doute à ce sujet²⁶. C'est l'information que sa maîtresse l'avait „voué depuis son enfance“ qui nous permet de déduire que Symphoros n'était plus un enfant. En effet, dans les inscriptions de Leukopétra, le terme *paidion*, contrairement à *paidarion*, ne se réfère pas au statut mais à l'âge d'une personne, qui peut varier entre un et quatorze ans (un cas d'un an, un de trois ans, un de cinq ans, un de sept ans, un de huit ans, un de dix ans et un de quatorze ans), mais qui, en tout cas, reste en deçà de l'adolescence.

Nous avons traduit par "vouer" le verbe *κατονομάζω*, qui dans les inscriptions de Leukopétra est le terme technique décrivant le voeu d'une consécration ou d'un don à la déesse²⁷, fait souvent à un moment de crise²⁸, et dont l'accomplissement peut avoir lieu plusieurs années plus tard, parfois même, après la mort de la personne qui avait fait le voeu, par ses héritiers²⁹. Dans un cas particulier, nous savons que le voeu avait été fait au moment où la personne qui sera plus tard consacrée était malade, ce qui montre clairement que la consécration était censée assurer la guérison, voire le salut d'une personne en danger de mort³⁰. Ceci nous permet de préciser le sens de la raison donnée pour la consécration de Symphoros: "parce que quatre autres n'étaient pas restés auprès d'elle". Ici le verbe *παραμένω* n'a pas le sens technique qu'il possède dans d'autres parties du monde grec, où

²⁵ En ce sens, l'emploi du terme *παιδάριον* ressemble à celui de *παιδίσκη*, qui désigne une esclave dont l'âge, sur les inscriptions de Leukopétra, peut varier entre 18 et 40 ans. En revanche, le terme *παιδίσκη*, contrairement à *παιδάριον*, n'est jamais utilisé pour désigner les filles encore vierges, appelées sur nos inscriptions *κόρων* ou *κοράσια*.

²⁶ Cf. Petsas, „Ἐπιγραφές“ 296–97; Hatzopoulos, *Cultes* 66–67.

²⁷ Le terme *κατονομάζω* figure sur trois actes de Leukopétra; un quatrième utilise l'expression *ἀνατρέψω τῷ ὀνόματι τῆς θεοῦ*. Le verbe *ὑπισχνοῦμαι* est utilisé à deux reprises pour exprimer la même idée. Cf. Petsas, „Ἐπιγραφές“ 292.

²⁸ Cf. SEG 34 (1984) 657: ... „ὅν ὑπέσχετο ὄντα ἐν νόσῳ...

²⁹ Cf. un acte inédit par lequel un certain Kekillianos Eutychos consacre, apparemment après la mort de sa mère, une jeune fille (*κοράσιον*) que celle-ci avait vouée, (ὅ πρότερον ὑπέσχετο ἡ μήτηρ μου).

³⁰ C'est le cas cité à la note 28. Pour une étude récente des attitudes antiques vis-à-vis des guérisons miraculeuses, voir A. Chaniotis, „Illness and Cures in the Greek Propitiatory Inscriptions and Dedications of Lydia and Phrygia“, *Clio Medica. Ancient Medicine in its Socio-Cultural Context*, vol. II, 323–44.

il signifie l'obligation de l'esclave affranchi de rester auprès de son ancien maître pendant une période plus ou moins longue après l'affranchissement, notion qui à Leukopétra est exclusivement exprimée par le verbe *προσμένω*³¹, mais le sens de "survivre"³². Ioulia avait vu les quatre autres *paidaria* qu'elle possérait, non pas s'échapper, mais mourir. Alors, en désespoir de cause, elle avait voué le dernier qui lui restait à la Mère des Dieux Autochtone de Leukopétra, qui apparemment avait exaucé le voeu de Ioulia, puisque Symphoros avait survécu.

Ioulia annonce qu'elle fournira à la déesse l'acte d'achat de Symphoros et la reconnaissance de dette manuscrite par laquelle son mari Alexandros fils de Pyrrhoulas, avait emprunté 125 deniers, somme qu'Ioulia avait rendue à une certaine Kallitychè avec l'accord de son enfant, afin que personne, hormis la déesse n'eût de pouvoir sur Symphoros. L'affaire semble compliquée, mais il nous paraît possible de la tirer au clair.

Comme nous l'avons expliqué ailleurs, ὠνή est l'acte d'achat prouvant que le maître affranchisseur avait acquis légalement l'esclave qu'il consacrait et que par conséquent il pouvait en disposer librement³³. Pour que l'affranchissement par consécration fût effectif, le maître devait pendant une période légale (fixée plus tard à trente jours) exposer dans un lieu public (sanctuaire) la tablette contenant dans son intégralité l'acte par lequel il procédait à la consécration affranchissement (*πιττάκιον δωρεᾶς, γραμμάτειον*), ainsi que l'acte d'achat (ὠνή)³⁴. Ioulia ne l'a pas encore fait. Pourquoi? C'est une bizarrerie de notre texte qui suggère la solution de l'aporie. Alors que les premières dix et les dernières neuf lignes sont rédigées à la troisième personne du singulier (*χαρίζετε, κατωνομάκι, αὐτῇ, ἀπέδωκεν*), les lignes dix à quinze le sont à la première (*παρέξομαι, ὁ ἀνήρ μου*).

Les textes que nous lisons sur les membres architecturaux du temple de Leukopétra sont rédigés soit à la première soit à la troisième personne du singulier. La première catégorie reflète la syntaxe du document original (*πιττάκιον, γραμμάτειον*) dont le texte gravé est un extrait, alors que la seconde résulte de la transcription et de la gravure (*στηλογραφῶ*)³⁵ de l'acte de donation original par les intéressés, qui, à Leukopétra, dans tous les cas où une identification est possible, sont les anciens maîtres.

³¹ Cf. Petsas, „Ἐπιγραφές“ 292–94.

³² Cf. LSJ s.v. „survive“, „remain alive“.

³³ Petsas, „Ἐπιγραφές“ 296–97; Hatzopoulos, *Cultes* 66–67.

³⁴ Cf. Petsas, „Ἐπιγραφές“ 302.

³⁵ Dans les inscriptions de Leukopétra, ce terme apparaît trois fois seul, une fois en compagnie du verbe *ἀνατίθεμαι* et une autre en compagnie du verbe *δωροῦμαι*.

Mais que se passait-il, si pour une raison ou une autre ceux-ci ne pouvaient se rendre sur place et surveiller la rédaction du texte destiné à la gravure? Il semble qu'une lettre (ἐπιστολή) du maître pouvait tenir lieu d'acte d'affranchissement et, effectivement, dans deux cas, c'est un tel document qui a été gravé³⁶. Dans un autre cas, au moins, où le maître affranchisseur a agi à distance, nous lisons un texte transcrit à la troisième personne³⁷. Cependant, nous y trouvons aussi la même confusion entre la première et la troisième personne que dans notre texte. Comme dans au moins deux des quatre cas où se produisent ce genre d'incoséquences syntaxiques, les maîtres affranchisseurs sont domiciliés loin du sanctuaire de Leukopétra³⁸, il ne serait pas téméraire d'attribuer ces erreurs à une transcription et gravure d'une lettre du maître affranchisseur en dehors de sa présence et sans sa surveillance.

L'autre document comportant des erreurs syntaxiques que nous venons de mentionner nous révèle que lors d'une consécration à distance le maître affranchisseur exposait l'acte d'affranchissement dans un lieu public (sanctuaire) de son domicile³⁹, ce qui est logique, car c'est là qu'une éventuelle contestation de son droit de propriété avait le plus de chances de se produire. S'il s'agissait d'un esclave acheté, l'acte d'achat y était exposé aussi.

On comprend maintenant pourquoi Ioulia n'avait pas encore fourni ce document au sanctuaire de Leukopétra, mais promettait de le faire. Le document que nous lisons aujourd'hui est sans doute une transcription maladroite de la lettre (ἐπιστολή) par laquelle Ioulia déclarait sa volonté de consacrer esclave Symphoros et qui tenait lieu d'acte d'affranchissement. L'acte d'affranchissement proprement dit avec l'acte d'achat (ἀνή), ainsi qu'un autre document, dont il sera question plus loin, devaient être exposés dans un lieu public pendant la durée légale à Kyrrhos même. C'est seulement après ce délai qu'Ioulia pourrait les envoyer au sanctuaire de Leukopétra⁴⁰.

L'autre document qu'Ioulia promet de fournir est une reconnaissance de dette manuscrite de son mari, Alexandros fils de Pyrrhoulas.

³⁶ SEG 34 (1984) 659 et un autre acte inédit; cf. Petsas, „Ἐπιγραφές“ 299–300.

³⁷ Petsas, „Κλαυδία“ 326–27, no 3.

³⁸ Ils sont domiciliés à Kyrrhos et à Aigéai. Les deux autres actes dans lesquels de tels anomalies se produisent sont inédits. Ils présentent plusieurs particularités qui les mettent à part.

³⁹ Petsas, „Κλαυδία“ 326–27, no 3: ... ἐν Αἰγαιαῖς, Αὐρήλιος Ποσιθώνιος προέθηκεν πιττάκια πρὸς τοῦ Κεσαρέιου εἰς τοὺς ίθισμένους τόπους ...

⁴⁰ Si dans une autre consécration faite à distance (SEG 34 [1984] 659) Klaudia Euboulè n'a pas besoin d'envoyer les actes d'achat des esclaves qu'elle consacrait, c'est que ces documents se trouvaient déjà en possession du sanctuaire, car son mari avait dû les y déposer comme gages des emprunts qu'il avait contractés.

Le nom de ce dernier est des plus banals⁴¹, mais son patronymique est intéressant, car il appartient au vieux fonds préhellénique de la région⁴². Un autre acte de vente d'une Kyrrhéenne dans un sanctuaire *extra fines civitatis* récemment publié vient de nous révéler un autre patronymique de la même origine: Poris⁴³. Ce détail n'est sans intérêt ni en ce qui concerne l'origine sociale des classes dirigeantes de Kyrrhos au tournant du second et du troisième siècle de notre ère⁴⁴ ni en ce qui concerne l'essor de vieux cultes préhelléniques à la même époque⁴⁵.

Alexandros, le mari d'Ioulia, avait emprunté 125 deniers pour des raisons que nous ignorons. Ce que nous savons c'est que Ioulia avait rendu cette somme à une certaine Kallitychè⁴⁶, qui ne peut être que celle qui l'avait prêtée, avec l'accord de son enfant. On peut en déduire sans risque de se tromper qu'Alexandre était déjà mort et que sa veuve avait agi à sa place, avec l'accord de son enfant, dont on ne nous dit pas même le nom, probablement parce qu'il était encore mineur⁴⁷. Son accord est mentionné par mesure de précaution que l'on rencontre souvent dans les actes d'affranchissement par consécration macédoniens⁴⁸.

La phrase suivante explique pourquoi Ioulia a remboursé Kallitychè et pourquoi elle fournirait ce document au sanctuaire: „afin que nul n'ait pouvoir sur l'esclave sus-mentionné hormis la déesse“. En effet, tant que cette dette n'était pas éteinte, Kallitychè pouvait se

⁴¹ On dénombre neuf personnes de ce nom à Leukopétra. C'est le nom le plus populaire à Béroia (Tataki, *Beroea* 408).

⁴² Sur ce nom, voir D. Detschew, *Die thrakischen Sprachreste* (Vienne 1976²) 386; Papazoglou, „Structures“ 165; G. Mihailov, „Aspects de l'onomastique dans les inscriptions anciennes de Thessalonique“, *Η Θεσσαλονίκη μεταξύ Ανατολής και Δύσεως* (Thessalonique 1982) 82.

⁴³ Panayotou – Chrysostomou 384–86, no 14; cf. *BullEpigr* 1982, 301.

⁴⁴ Cf. Tataki, *Beroea* 429; 435–54; M.B. Hatzopoulos et Louisa D. Loukopoulos, *Recherches sur les marches orientales des Téménides* („ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ“ 11; Athènes 1982) 120–22.

⁴⁵ Papazoglou, „Structures“ 168–69; Hatzopoulos, „Artémis“ 402–405; *eiusdem*, *Cultes* 114–15; *eiusdem*, „Η λατρεία της Θεᾶς Μᾶς στήν "Εδεσσα".

⁴⁶ Ce nom est attesté en tout trois fois à Leukopétra (cf. Tataki, *Beroea* 187, nos 662–63; on ne peut exclure la possibilité que la créancière fût l'esclave consacrée par un acte d'octobre 186 après J.-C.; cf. Petsas, „Μήτηρ“ 244, no 4).

⁴⁷ Cf. un acte de vente d'Amphipolis du IVe siècle avant J.-C., où la veuve vendueuse est mentionnée nommément, alors que ses enfants figurent sans nom sous le vocable οἱ παῖδες (M.B. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis* [„ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ“ 14; Athènes 1991] 24–28, no 3).

⁴⁸ On connaît au moins trois cas comparables à Leukopétra: Petsas, „Μήτηρ“ 244, no 5; *SEG* 25 (1971) 708 (le troisième est inédit). Sur les raisons qui dictaient l'association des parents proches dans toute sorte de transactions financières et en particulier dans les affranchissements, cf. E. Voutiras, „Bemerkungen zu zwei makedonischen Freilassungsurkunden“, *Tyche* 1 (1986) 231–32.

présenter comme κυριώτερος (κυριωτέρα) et saisir Symphoros⁴⁹. En remboursant les 125 deniers Ioulia avait récupéré la reconnaissance de dette manuscrite de son mari. Elle promettait maintenant de l'envoyer au sanctuaire après l'avoir exposée avec l'ώνη pendant la durée légale en un lieu public à Kyrrhos. Quand cette formalité aura été accomplie Symphoros sera affranchi par rapport à son ancienne maîtresse et sera uniquement sous le pouvoir de la déesse, hierodule ou affranchi de la Mère des Dieux Autochtone. Autrement dit en dehors de son obligation d'être présent au sanctuaire les jours de fête coutumiers, pour la plus grande gloire de la déesse, il sera un homme libre⁵⁰.

Le document se termine par la date, l'an auguste 231, c'est-à-dire l'année qui va d'octobre 199 à octobre 200 après J.-C., alors que Aurélia Sappho, connu par plusieurs autres documents de Leukopétra, était curatrice de la déesse⁵¹.

L'acte d'affranchissement de Leukopétra récemment révélé nous fournit un quasi-instantané de la vie sociale, et aussi spirituelle, du milieu „bourgeois“ d'une petite ville de la province de Macédoine à l'apogée de l'empire. On y discerne le brassage des couches sociales avec la montée des descendants des anciennes populations conquises; on soupçonne leurs difficultés économiques qui se profilent derrière l'emprunt des 125 deniers, mais peut-être aussi derrière l'adoption d'Ioulia par son grand-père paternel; avec un peu d'imagination on arrive à évoquer l'image d'Ioulia dans sa maison entourée des ses jeunes esclaves, ses *paidaria*; on devine la forte mortalité responsable de la mort de quatre d'entre eux et on se représente la contrariété pour la perte économique, mais aussi sans doute une authentique détresse morale devant ces disparitions successives, et on saisit le mécanisme psychologique qui conduit au voeu et la consécration de Symphoros. Derrière ce petit drame domestique on voit se profiler la campagne de Bottie ponctuée de sanctuaires de divinités compatissantes dont les origines remontent au-delà de la conquête macédonienne et que fréquentaient à tour de rôle les bonnes dames de la petite bourgeoisie provinciale, parfaite illustration du monde décrit par *Lucius ou l'âne* de Lucien et les *Métamorphoses* d'Apulée, œuvres, qui à leur tour, constituent le meilleur commentaire de notre inscription⁵².

⁴⁹ Sur cette expression, voir Petsas, „Ἐπιγραφές“ 291–92 et maintenant Gofas – Hatzopoulos.

⁵⁰ Gofas – Hatzopoulos.

⁵¹ Aurélia Sapphō a été d'abord curatrice du sanctuaire de 199/200 à 203/4 après J.-C., et ensuite prêtresse de ce même sanctuaire de 233 à 234 après J.-C. (cf. Tataki 122–23, no 268). Sur les carrières des membres des familles notables de Béroia, voir Hatzopoulos, *Cultes* 67.

⁵² Cf. Hatzopoulos, „Ἡ λατρεία τῆς θεᾶς Μᾶς στὴν Ἔδεσσα“. Sur la société de Béroia à cette époque, surtout à la lumière des documents de Leukopétra, voir Tataki 456–96.

BIBLIOGRAPHIE

- Gofas – Hatzopoulos = D. Gofas et M. B. Hatzopoulos, „Acte de vente d'esclave de Skydra (Macédoine)“, *Ephemeris* (à paraître).
- Hatzopoulos, „Artémis“ = M. B. Hatzopoulos, „Artémis Digaia Blaganitis en Macédoine“, *BCH* 111 (1987) 397–412.
- Hatzopoulos, „Χώρα“ = M. B. Hatzopoulos, „Χώρα καὶ κῶμες τῆς Βεροίας“, *Μνήμη Δ. Λαζαρίδη* (Thessalonique 1990) 57–68.
- Hatzopoulos, *Cultes* = M. B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine* („ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ“ 19; Athènes 1994).
- Panayotou – Chrysostomou, „Inscriptions de la Bottiée et de l'Almopie en Macédoine“, *BCH* 117 (1993) 359–400.
- Papazoglou, „Structures“ = Fanoula Papazoglou, „Structures ethniques et sociales dans les Balkans à la lumière des études onomastiques“, *Actes du VIIe Congrès international d'Epigraphie grecque et latine* (Bucarest-Paris 1979) 153–69.
- Petsas, „Μήτηρ“ = Ph. Petsas, „Mήτηρ Θεῶν Αὐτόχθων“, *Ancient Macedonia* III (Thessalonique 1983) 229–46.
- Petsas, „Επιγραφές“ = Ph. Petsas, „Οἱ χρονολογημένες ἐπιγραφές ἀπὸ τὸ ιερὸ τῆς Μητρὸς Θεῶν Αὐτόχθονος στὴ Λευκόπετρα“, *Πρακτικά τοῦ Η' Διεθνούς Συνεδρίου Ἑλληνικῆς καὶ Λατινικῆς Ἐπιγραφικῆς* (Athènes 1984) 281–307.
- Petsa, „Κλαυδία“ = Ph. Petsas, „Τ. Κλαυδία Πρόκλα Μητρὶ Θεῶν. Ἀναθηματικὸς βωμὸς καὶ προβληματικὲς ἐπιγραφές ἀπὸ τὴ Λευκόπετρα Βεροίας“, *Ἀφίέρωμα εἰς τὸν Κωνσταντίνον Βαρθούσκον*, vol. 5 (Thessalonique 1992) 319–27.
- Tataki, *Beroea* = Argyro B. Tataki, *Ancient Beroea: Prosopography and Society* („ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ“ 8; Athènes 1988).
- Vavritsas = A. K. Vavritsas, „Ἐπιγραφὴ ἐξ Ἀραβησσοῦ Πέλλης“, *Ancient Macedonia* (Thessalonique 1977) 7–11.



Inscriptions de Leukopetra